

Seniors D3 et D4

Joueurs remplaçants - Arbitre Assistant

Afin de pallier les effectifs réduits de certaines équipes et leur donner de la souplesse, le Bureau du Comité de Direction a décidé lors de sa réunion du Mardi 29 Novembre 2022, de permettre aux joueurs remplaçants d'exercer la fonction d'arbitre assistant pendant la rencontre.

Ainsi, l'article 24 « Arbitre et Arbitres Assistants - du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins » est amendé pour les rencontres jouées dans le cadre des championnats de Départemental 3 et de Départemental 4 à compter du **week-end du 3 et 4 Décembre 2022**, les clubs concernés auront la possibilité de désigner un joueur remplaçant pour officier en tant qu'arbitre assistant.

Dispositif :

Les joueurs remplaçants peuvent prendre le drapeau de touche pendant la rencontre afin d'assurer la fonction d'arbitre assistant.

Objectifs :

- Permettre au plus grand nombre de participer à une rencontre
- Soulager les dirigeants lors des rencontres
- Sensibiliser les joueurs aux règles du jeu et à l'arbitrage
- Responsabiliser les éducateurs, entraîneurs et dirigeants
- Améliorer le comportement des acteurs et leur connaissance de l'activité

Compétitions concernées : Championnats D3 et D4 :

- Applicable dès lors que 12 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.
- Le remplaçant portant une chasuble de couleur différente des couleurs des maillots des deux équipes qui commence comme arbitre assistant ne peut entrer en jeu que lors d'un arrêt de jeu ou à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procédera au changement. Il transmet sa chasuble au joueur ou au dirigeant qui le remplace.
- Un joueur ayant reçu un carton blanc ne peut pas prendre la fonction d'arbitre assistant pendant les 10 minutes d'exclusion temporaire. Un joueur exclu (carton rouge) ne peut plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre.
- En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer comme assistant (blessures ou réduite à 11 joueurs), l'entraîneur et/ou le dirigeant (licencié avec certificat médical) peut devenir arbitre assistant.

Règles :

- Aucune limite de changement de joueurs différents pour faire arbitre assistant.
- Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du hors-jeu, du ballon sorti du jeu (signalisation avec le drapeau pour les touches, les corners, les coups de pieds de but).
- Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connaît pas les règles du jeu ou n'est pas intègre, il peut demander à ce que cet assistant soit remplacé par un autre joueur ou dirigeant.
- Inscription sur la feuille de match informatisée :
 - Seul le dirigeant ou le joueur remplaçant qui débute la rencontre comme arbitre assistant 1 ou 2 doit y être inscrit comme tel sur la feuille de match. Les éventuels changements n'y figureront pas.

NB : Cette disposition n'est pas une obligation pour les équipes qui ont la possibilité de fournir à chaque rencontre un arbitre assistant bénévole.